

SNEL : QU'EST-CE QUI VA CHANGER AU SUD-KIVU ?

En ce moment de l'inauguration de la centrale communautaire de la Ruzizi II à Mumoshu (Zaire), la région du Sud-Kivu réfléchit sur son électrification et industrialisation. Jusque-là, elle fournissait du courant aux Etats membres de la CEPGL que sont la République Rwandaise et la République du Burundi. Qu'à cela ne tienne, la situation fait que nous ne puissions cependant pas vous livrer les points de vue officiels de la Société Nationale d'Electricité (SNEL) par le pèché de la lourdeur administrative.

La Regideso du Burundi et l'Electrogaz du Rwanda sont déjà, à notre connaissance, connectés au courant de la Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands Lacs (SINELAC) produit par la centrale de la Ruzizi II pendant que la Snel continue à se

servir de son barrage de la Ruzizi I. Ce dernier ouvrage est d'ailleurs en pleine réhabilitation. Certainement pour mieux entamer le plan quinquennal de développement de la Snel dans l'ex-Kivu. Qui prévoit le prolongement de la ligne Bukavu-Goma jusqu'à Lueshe (fief de la SOMIKIVU) et dans la partie septentrionale du Nord-Kivu ainsi que vers Kindu, en passant par Kalima, siège de la géante SOMINKI.

Depuis mai 1989, l'ACEC de la Belgique s'emploie effectivement à la réhabilitation d'une des quatre turbines de la centrale de la Ruzizi I. Cela n'entame nullement la capacité de ce moment où l'on a toujours gardé un alternateur en réserve. Et de son côté, l'Electrobéton refait le réseau distributif de la Snel au Sud-Kivu. Notamment à Bukavu qui arbore

déjà un bon nombre de poteaux avec des câbles aériens. Ce qui stabilisera le courant dont les chutes de tension dépendent aussi de la position de l'abonné selon qu'il se trouve dans un quartier à forte consommation ou au bout de la ligne.

Dans les couloirs de la Snel/Sud-Kivu, l'on nous a laissé entendre entretemps que l'ouverture des nouvelles lignes dépend aussi bien des besoins des agglomérations locales que des options politiques ou sociales du Conseil exécutif. Katana et Kavumu ont été ainsi électrifiés à cause d'une cimenterie, des moulins et d'une certaine effervescence de PME. Kabare à cause de l'usine de la Regideso à Murhundu et de la laiterie du Bushi. Ngweshe à cause de ses usines à thé et autres plantations à voca-

tion industrielle.

En effet, la Snel devrait pouvoir rentrer dans ses frais et le Conseil exécutif savoir payer ses bailleurs des fonds. N'est-ce pas pour cette raison que la Regideso qui est aussi une entreprise productrice d'énergie ne dessert pas aussi facilement les milieux ruraux en eau potable ?

Quant à la hausse des tarifs, un cadre de la Snel/Sud-Kivu répliquera sans embages que ses prix sont fixés par le Conseil exécutif.

Tout cela est bien beau. La préoccupation des usagers est de savoir quand pourront-ils jouir concrètement des bienfaits de la nouvelle centrale de la Ruzizi. Etant donné qu'actuellement tout nouveau raccordement relève d'une utopie et que les coupures sont devenues le lot quotidien de la clientèle.

Si Ruzizi II est une entreprise communautaire, les Etats membres doivent en jouir d'une façon ou d'une autre, en tout cas s'acquitter de certaines redevances devant permettre à la Sinelac de vivre. A cet égard, la Snel doit jouer franc jeu, en tirant partie de cette oeuvre commune et en facilitant la tâche à ses abonnés qui jurent par la hausse des prix.

En attendant que tout le monde voit clair dans cette affaire, on apprend qu'Electrobéton travaille au ralenti de suite de l'épuisement des fonds du Conseil exécutif et d'une rupture de stocks.

Ce qui n'est pas pour réaliser tous ces rêves dans le délai requis. La Snel devrait s'expliquer là-dessus en sa qualité de société d'Etat défendant les intérêts du Conseil Exécutif.

Malekera Bahati

E.G.L. : ON PENSE DEJA A RUZIZI III

Dans une interview accordée à notre envoyé spécial à Bujumbura, le Directeur général de l'E.G.L., l'ingénieur Simanga Ngovi a tenu à faire remarquer que la centrale hydroélectrique «Ruzizi II» est une grandiose oeuvre signée par l'Energie des Grands Lacs, la SINELAC (Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands-Lacs) n'étant que le maître d'ouvrage avec qualité d'entreprise commune des trois Etats de la CEPGL chargée de la construction et de l'exploitation de la centrale ainsi que de la commercialisation de l'énergie produite.

La construction de la Ruzizi II terminée, l'EGL pense déjà à la réalisation du projet «Ruzizi III» sur le site de Kamanyola. Entouré d'un de ses collaborateurs techniques, en l'occurrence, le chef du département des projets énergétiques, le citoyen Simanga répond

JUA : L'EGL est âgée de plus d'une décennie. Quelles sont les grandes réalisations de cette organisation spécialisée de la CEPGL au cours de cette longue période en matière d'électrification ?

Simanga : Bien qu'une convention portant création de l'EGL ait été signée le 20 janvier 1974, c'est le 15 janvier '77 qui est la date de mise en place de cette organisation. En 1974 déjà, le premier objectif de l'EGL fut la cons-

truction d'une centrale hydroélectrique pour les trois Etats membres de la communauté. Des études ont été menées pour la réalisation de la Ruzizi II sur le site de Kitimba à 16 km en aval de la Ruzizi I. pour concrétiser la volonté des trois chefs d'Etat qui avaient décidé et signé une convention portant libre circulation des personnes et de leurs biens de 6 heures à 24 heures, l'EGL, en collaboration avec les sociétés nationales d'électricité a procédé à l'électrification des postes frontaliers de Ruwa, Bugarama, Kamanyola, Akanyaru haut, Ruzizi I et II, Goma, Gisenyi, etc.

JUA : Pourtant, on ne voit rien à Kavimvira et ...

Simanga : ça viendra. Paris n'a pas été construit en un jour !

JUA : En janvier 1988, ici à Bujumbura, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Zaïre et président en exercice du conseil des ministres de la CEPGL disait que l'achèvement des travaux de construction de la centrale «Ruzizi II» allait intervenir en fin juin 1989. Nous voilà en 1990. Quelle est sa puissance installée ?

Simanga : La centrale a une puissance installée de 40 Mw avec trois groupes de 13,33 Mw dont deux seuls sont installés. La puissance initialement prévue était de 164 Mw. La capacité utile du réservoir de compensation est de



Ir. Simanga Ngovi

1.750.000 m³ avec un débit interannuel de 92 m³/sec, contre un débit maximum turbiné de 150 m³/sec.

JUA : L'énergie que produira la centrale «Ruzizi II» ne répondra pas à la demande de toute la région des Grands Lacs. A quand la construction de la Ruzizi III ?

Simanga : Compte tenu du développement industriel et économique de la région des Grands Lacs (Kivu, Burundi et Rwanda) d'ici à l'an 2005 et suivant les études menées par l'EGL dans le cadre du plan directeur régional de développement d'électricité, l'on ne peut douter de ce projet «Ruzizi III». On y pense.

JUA : Qu'en est-il des projets «biogaz» et de la coopération chinoise ?

Simanga : Le projet «biogaz» avance très bien. L'EGL a cons-

truit plusieurs unités à biogaz pour la cuisson et l'éclairage. On peut en outre dénombrer 21 installations au Burundi, 10 au Rwanda et 23 au Zaïre pour un volume total de 1000 m³. L'objet du projet est de promouvoir l'utilisation de la technologie du biogaz en vue de trouver un combustible de substitution au bois et aux produits pétroliers (pétrole lampant, mazout utilisé dans des groupes électrogènes). La matière utilisée est abondante et ne coûte presque rien : la bouse. Celle-ci permet d'éviter la déforestation d'une région où 80 % de la population déjà en milieu rural utilise le bois ! Grâce à la coopération chinoise neuf techniciens, à raison de trois par pays ont été formés afin d'assurer la relève des experts chinois. Une coopération au beau fixe, quoi !

JUA : Le département de physique techno- de l'ISP/Bukavu peut-il compter sur vos experts pour les recherches sur l'énergie solaire et les centrales gazogènes ?

Simanga : Naturellement car l'un des objectifs de l'EGL est de travailler avec les services et centres nationaux chargés du domaine énergétique. Nous sommes pour la promotion des technologies de sources d'énergies nouvelles et renouvelables. C'est dans ce cadre que l'ISDR et l'ISP de Bukavu travaillent avec nous depuis plus de trois ans, je crois.

JUA : Le projet de mise en valeur du gaz méthane du lac Kivu est une de vos préoccupations. Où en êtes-vous ?

Simanga : Il s'agit là d'une des préoccupations de l'EGL et du secrétariat exécutif de la CEPGL.

Nous nous occupons d'un projet pilote appelé «Gaz méthane comprimé», destiné à la propulsion automobile. C'est ainsi que l'EGL a dû convertir dix véhicules légers à essence en 1987 et qui ont utilisé le gaz méthane comprimé comme carburant.

JUA : D'aucuns croient qu'il faudra attendre des décennies pour voir démarer «Ruzizi III»....

Simanga : Ils croient et nous on travaille. La Ruzizi II est là, il faut attendre la Ruzizi III. Les études de préféabilité sont en cours. Suivant les prévisions, elle sera construite sur le site Kamanyola, sur la même rivière avec une puissance de pointe à installer de l'ordre de 300 MW. Mais, suivant les problèmes de financement ou géologiques (nature du sol, réticence des bailleurs de fonds, besoin réel en énergie, cette puissance peut être réduite. Tel est le cas de la Ruzizi II où la puissance installée initialement prévue était, comme je vous l'ai dit, de 164 MW.

Imata D- Wen